

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 30 Janvier 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2020-01-03- EMPRUNTS (7.3) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE**

**DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu la délibération en date du 26 janvier 2017, par laquelle le Conseil Communautaire a donné, sur la base de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Président,  
Considérant que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire, conformément à l'article L2122-23 du CGCT,

Monsieur le Président informe que depuis la dernière réunion du Conseil, il a contracté dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, un emprunt long terme de 450 000 € afin de financer le programme d'investissement du budget assainissement de l'exercice 2019.

Après négociation auprès de la Banque Postale et dans le cadre de son enveloppe de Prêt Croissance Verte (PCV), le Président a décidé de retenir l'offre ci-après présentant les caractéristiques suivantes :

**Financement du service assainissement – Gestion patrimoniale 2019 :**

Banque LA BANQUE POSTALE Secteur Public Local TSA 40200 69221 LYON Cedex 02 :

- **Emprunt de 450 000,00 €**
- Prêt à taux fixe : 1,07 %
- Durée d'amortissement : 25 ans, échéance dégressive
- Périodicité de paiement des échéances : trimestrielle (base de calcul : 90/360)
- Versement des fonds : en une seule fois le 10 janvier 2020
- Date de 1<sup>ère</sup> mise en recouvrement : 1<sup>er</sup> mai 2020
- Frais de gestion : 450,00 €

**Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication de la décision relative à la gestion de la dette ci-avant indiquée.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX